

Article paru dans La Région du 14 juin 2018

Observatoire cantonal des zones industrielles

L'extension ou la création de nouvelles zones industrielles ou artisanales (ZI/ZA) dans le Canton est actuellement impossible, figée par un moratoire. Il sera levé par la Confédération avec l'adoption d'un « système de gestion » cantonal de ses zones d'activités « garantissant leur utilisation rationnelle » (art. 30 a OAT).

Un projet, résumé par une directive, a été mis en consultation. Il devrait être soumis au Conseil d'Etat avant l'été pour être ensuite mis en œuvre pendant « une année de rodage ». Le projet vaudois s'inspire largement de ce qui a été développé dans le Canton de Berne, s'appuyant sur un découpage régional et des actions complémentaires :

1. Un observatoire, géo-portail, accessible sur le web. Il localise les zones d'activités et devrait être constamment mis à jour pour permettre la localisation de surfaces non construites ou de potentiels de densification.
2. Des organismes de gestion pilotés par les communes et associant, selon les cas, les services cantonaux, les régions économiques - dans le Nord vaudois l'ADNV - et l'AggloY dans la zone concernée, chargés de la coordination des sites. Il est suggéré que ces organismes impliquent des entreprises. Ces organismes existent déjà dans la plupart des ZI du Nord vaudois.
3. Une classification des ZI/ZA en trois catégories : les zones d'importance cantonale, dites stratégiques, celles d'importance régionale et les zones à vocation locale. La classification n'est pas encore communiquée. Elle introduit la possibilité de réserves pour les deux premières catégories mais l'exclut pour la troisième.
4. A chaque extension de ZI, ou création, une analyse régionale de l'offre couvrant un rayon de 15 km. Dans sa prise de position, l'ADNV préconise la réduction de ce rayon, considérant les risques de non entrée en matière pour de nouvelles zones d'importance locale.
5. Enfin, un groupe de concertation cantonal, qui réunira les services de l'économie et de l'aménagement du territoire ainsi que des représentants des communes et des régions économiques, observera la mise en œuvre.

Dans notre région, seul le site de la Poissine (Grandson) fait l'objet d'une demande d'extension en cours. Il a été intégré dans la dernière révision du Plan directeur cantonal, admis par les services fédéraux. Le processus d'extension de la Poissine servira donc de test pour ce nouveau modèle de gestion des ZI/ZA dans le Canton.

Jean-Marc Buchillier
Directeur de l'ADNV